

Proposition synthèse : COVID-19

Soutien des CIUSSS et de la DRSP aux établissements scolaires du réseau public montréalais en période de pandémie

Mise en contexte

La rentrée scolaire montréalaise de 2020-2021 en période de pandémie présente de nombreux défis pour la mise en place de mesures sanitaires et la gestion des éclosions. Afin d'assurer une gestion coordonnée et efficace de la pandémie qui favorise une rentrée sécuritaire et harmonieuse pour toute la population étudiante de Montréal (environ 500 000 étudiants répartis dans 600 établissements), l'ensemble du réseau de santé et de services sociaux de la région a convenu de la nécessité de se mobiliser pour assurer une capacité suffisante aux actions de santé publique.

Objectifs

- Assurer le soutien des établissements scolaires pour :
 - la mise en place de mesures sanitaires;
 - la gestion et le suivi des éclosions.
- Assurer des services de dépistage rapides et efficaces pour les jeunes qui fréquentent les milieux scolaires.

Rôles et actions spécifiques des infirmières scolaires

Soutien aux écoles pour les mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI)

- Assurer un soutien téléphonique pour répondre aux questions des écoles.
- Au besoin :
 - Compléter l'information offerte par le réseau scolaire à son personnel.
 - Visiter les écoles qui éprouvent des difficultés particulières ou ont des besoins spécifiques (Ex. : aménagement des lieux, suivi post-éclosion).
 - Assurer un suivi, à la suite de recommandations de la DRSP, pour rehausser ou modifier les mesures de PCI mises en place dans l'école.
 - Collaborer avec l'équipe scolaire du CIUSSS pour répondre aux demandes des écoles ayant des difficultés particulières (Ex. : surpeuplement, défavorisation, programmes particuliers, classes spécialisées).

Soutien aux directions d'écoles pour la gestion des cas et des éclosions

- Assurer une présence lors de dépistages systématiques (de masse) à l'école.
- Au besoin :
 - Aider l'école à établir la liste des contacts qui devraient être évalués.
 - Guider la direction d'école pour choisir et adapter, si nécessaire, les lettres à envoyer aux parents.
 - Contacter certaines familles plus vulnérables pour leur expliquer l'importance du dépistage.
 - Collaborer avec l'équipe scolaire du CIUSSS pour faciliter l'accès aux services de dépistage auprès des familles plus vulnérables (ex. : prise de rendez-vous, accompagnement, dépistage sur place).

Contributions attendues du réseau scolaire

Centres de service scolaire et commissions scolaires anglophones

- Assigner, pour chaque établissement, une personne responsable de la liaison et de la communication avec le réseau de la santé pour la COVID (mesures de PCI et gestion des cas et des éclosions).
- Assurer :
 - la communication avec les écoles et la formation du personnel scolaire aux mesures de PCI;
 - la concertation et la collaboration avec le réseau de la santé (DRSP et CIUSSS);
 - la distribution de matériel aux écoles (Ex. : masque, solution hydroalcoolique, etc.);
 - une vigie de la situation globale dans leurs écoles

Écoles primaires, secondaires et spécialisées

- Assigner, dans chaque école, une personne responsable de la liaison et de la communication avec le réseau de la santé pour la COVID (mesures de PCI et gestion des cas et des éclosions).

Mesures de PCI

- Assurer la mise en place et le respect des mesures sanitaires de base dans l'école.
- Avoir un système de triage pour empêcher la présence de personnes symptomatiques d'entrer à l'école (élèves, personnel, parents, etc.).
- Dans le contexte d'une éclosion, mettre en œuvre les recommandations de la DRSP pour rehausser ou modifier au besoin les mesures de PCI mises en place dans l'école.

Gestion des cas et des éclosions

- Informer la DRSP, les CSS et les commissions scolaires anglophones, selon le cas, dès la présence d'un cas positif dans l'école, peu importe la personne (élèves, personnel, parents, etc.).
- Tenir des registres de présence à jour (liste d'enfants de chaque classe, coordonnées des parents, absences et raisons d'absence) et les fournir à la DRSP en temps opportun, lorsque requis.
- Assurer une communication efficace avec les parents
 - transmission d'informations (Ex. : consignes générales, niveau de risque, ne pas se rendre à l'école si présence de symptômes);
 - obtention du consentement pour le dépistage s'il s'effectue à l'école ;
 - mise en isolement selon les recommandations de la DRSP.
- Prévoir un espace dédié adéquat pour le dépistage de masse et collaborer à ce dernier, le cas échéant. Ex. :
 - accès à un grand espace (Ex. : gymnase, cafétéria, auditorium);
 - installation de tables;
 - personnel disponible pour faire respecter les deux mètres et faciliter la circulation;
 - accès au WIFI pour brancher les portables.